



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SÉANCE DU 16 février 2021 À 18H30

Etaient présents : 16

BARBIER Loïc	LECOMTE Jean-Luc	BESNARD Céline	CHANTHARASY Sandrine	MILET Ghislaine
FISSEAU Michel	LABARRE Viviane	DOREAU Marianne	JOUANIGOT Muriel	THIBEAULT Laurent
GRANDJEAN Jean-François	LOUETTE Céline	BONAVENTURE Mickaël	JUSTICE Aurélia	LANTZ Stéphane
TESSIER Gaëlle				

Absent : 1

LE GAC Gaëtan			
---------------	--	--	--

Absents excusés : 2

TIERCELIN Dominique	
PICARD Romain ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER	

Madame CHANTHARASY Sandrine est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil ne fait l'objet d'aucune observation il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Compte administratif 2020,
- 2) Compte de gestion 2020,
- 3) Affectation des résultats 2020,
- 4) Aliénation de terrains rue de Paris en faveur d'Habitat Eurélien,
- 5) ELI – Assistance administrative et juridique,
- 6) Désignation de représentants au sein de la CLECT,
- 7) Droit de préemption urbain,
- 8) Questions diverses.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Mandats émis
011	Charges à caractère général	1 572 435	381 968.05
012	Charges de personnel et frais assimilés	760 850	676 854.34
65	Autres charges de gestion courante	241 600	206 199.25
66	Charges financières	19 000	18 574.51
67	Charges exceptionnelles	2 600	1 241.25
042	Opération d'ordre entre sections	6 382	6 382
023	Virement à la section d'investissement	240 000	0
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2 842 867	1 291 219.40

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Titres émis
013	Atténuation de charges	8 000	23 488.77
70	Produits des services et du domaine	119 500	116 966.87
73	Impôts et taxes	732 000	742 111.56
74	Dotations subventions participations	573 900	649 323.20
75	Autres produits de gestion courante	25 500.29	34 453.84
76	Produits financiers	3	3.08
77	Produits exceptionnels	0	4 453.06
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 458 903.29	1 570 800.38
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	1 383 963.71	1 383 963.71

INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Mandats émis
204	Subventions d'équipement versées	175 000	84 518.58
21	Immobilisation corporelles	136 620.51	103 144.62
16	Emprunts	62 000	61 557.44
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		373 620.51	249 220.64
001	Déficit d'investissement reporté n-1	5 331.49	0

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre	Libelle	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement	4 799.99	4 818.78
10	Dotations	37 500.52	42 077.92
1068	Dotations, fonds divers et réserve	90 269.49	90 269.49
040	Opération d'ordre entre sections	6 382	6 382
021	Virement de section de fonctionnement	240 000	0
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		378 952	143 548.19
001	Excédent d'investissement reporté n-1	0	0

VOTE : PRESENTS 15 - VOTANTS 16 - POUR 16 - CONTRE 0 - ABSTENTION 0

COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 « résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	279 580.98
Report à nouveau (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	1 383 963.71
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	1 663 544.69

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution de l'exercice	- 111 003.94
---------------------------------	---------------------

Restes à réaliser : Dépenses : 98 981.42 €	Restes à réaliser : Recettes : 0€	Soldes des restes à réaliser : - - 98 981.42 €
---	--------------------------------------	---

Besoin de financement à la section d'investissement	209 985.36
--	-------------------

1°) - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de	209 985.36
2°) - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	1 453 559.33

CESSIONS DE TERRAINS RUE DE PARIS AB 592 - AB 369 - AB 552 - AB 550 - HABITAT EURÉLIEN

Le 10 décembre 2019, l'assemblée délibérante a validé la construction de logements destinés à la location sur un terrain appartenant à la commune situé à l'angle de la rue de Paris et de la rue de la Maladrerie.

Le projet est porté par l'HABITAT EURÉLIEN.

Les parcelles proposées à la vente sont :

AB 592 : **2 340 m²** ; AB 369 : **274 m²** ; AB 552 : **69 m²** ; AB 550 : **359 m²** ; **soit une surface totale de 3 042 m².**

Attendu que le prix de vente convenu est de **5 000 euros**,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à la majorité des membres présents (15 pour 2 abstentions) de céder ces quatre parcelles de terrain au prix de **5 000 à l'HABITAT EURÉLIEN**, 6 rue Jean Perrin, 28300 MAINVILLIERS et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié.

ADHESION EURE ET LOIR INGENIERIE

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée délibérante de l'extension des activités d'Eure-et-Loir Ingénierie en matière d'assistance administrative et juridique.

Conformément à l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par les collèges des communes et des EPCI et par celui des conseillers départementaux.

En contrepartie de l'adhésion à Eure-et-Loir Ingénierie, cela ouvre droit à la collectivité adhérente :

- 2 actes et ou projets en la forme administrative/an (Vente entre collectivités (sans seuil), aliénation de chemins ruraux, régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement, convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc)).
- le conseil juridique autant que de besoin,
- le conseil en marché public autant que de besoin (hors rédaction d'un marché),
- 2 accompagnements à la rédaction d'un marché/an inférieur à 90 000 € HT (pièces administratives seulement, les pièces techniques resteront à la charge de la collectivité). Cette prestation intègrera l'accompagnement à l'analyse des offres, à savoir la relecture du rapport d'analyse des offres car l'analyse elle-même reste à la charge de chaque collectivité adhérente.

Il est à noter que cette nouvelle mission sera effective dès validation de l'adhésion auprès du Conseil d'administration.

Le siège de cette agence est à Chartres.

La commune souhaite pouvoir bénéficier de la nouvelle mission proposée par Eure-et-Loir Ingénierie et donc adhérer à cette agence. Il est précisé que le coût de cette mission pour l'année 2021 est de 0,80€/hab DGF.

Pour information, au-delà de 2 actes et ou projets liés au foncier prévus dans le cadre de la cotisation annuelle, l'acte supplémentaire est facturé à 600 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de l'adhésion à un tel organisme d'assistance :

- **DECIDE** d'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de l'assistance administrative et juridique,
- **APPROUVE** les statuts d'Eure-et-Loir Ingénierie,
- **S'ENGAGE** à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une participation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA CLECT

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'article 32 du règlement intérieur du Conseil communautaire adopté lors de la séance du 25 janvier 2021 ;

Considérant la demande de la Communauté d'agglomération de désigner avant le 31 mars 2021 les représentants communaux au sein de la CLECT ;

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées est constituée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux issus de leur Conseil municipal respectif ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DESIGNE** Monsieur Loïc BARBIER en tant que membre titulaire de la CLECT et Madame Céline BESNARD en tant que membre suppléant de la CLECT afin d'y représenter la commune.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ce bien.

AC 102 - AC 359 - 136 m2 - 19 rue Mantoue

AB 565 - 436 m2 - 8 rue de l'église

AB 624 - 67 m2 - rue de Paris

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

LIGNE DE BUS

A compter du 1^{er} juillet prochain, une nouvelle ligne de bus reliera Brezolles à Dreux en passant par Saint Lubin des Joncherets.

Il y aura du lundi au vendredi, 4 départs de Brezolles et 3 retours.

Le samedi ; 1 départ et 1 retour.

Les billets pourront être achetés directement dans le bus.

Trois arrêts sont identifiés sur la commune :

Arrêt EOLIENNE (sur le rond-point Dreux / Chartres)

Arrêt COLLEGE (sur la friche à côté du collège)

Arrêt RUE DE SENONCHES (à côté de la gendarmerie).

LANTZ Stéphane

Remercie les agents du service technique pour leur investissement lors de la période neigeuse.

Signale des rats aux abords des poubelles du magasin d'alimentation en centre-ville. Un courrier leur sera adressé afin qu'ils veillent à la propreté des abords du magasin.

Informe l'assemblée de la naissance d'une nouvelle association ayant pour objectif, la défense du patrimoine.

JUSTICE Aurélia

Déplore le manque d'information sur la situation sanitaire au sein du collège et l'absence de remplaçants à l'école élémentaire.

JOUANIGOT Muriel

S'informe sur la nature des travaux rue du parc Saint André ; une réunion publique a été organisée pour les riverains afin de leur présenter l'intégralité des travaux envisagés.

Monsieur le Maire informe également qu'une autre réunion publique est prévue le samedi 06 mars à 11 heures au Patio à propos du projet d'implantation d'une ferme algale, impasse du stade.

LABARRE Viviane

Informe l'assemblée de l'organisation de la vaccination ANTI COVID sur le territoire communal :

Une liste des personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner a été transmise à la mairie de Dreux afin d'obtenir des créneaux de vaccination.

Un transport individuel ou collectif pourrait également leur être proposé.

BESNARD Céline

Informe l'assemblée que les menus servis aux restaurants scolaires des deux écoles seront, dans la mesure du possible, harmonisés. Leur élaboration sera réalisée en commun.

CHANTHARASY Sandrine

La commune s'est inscrite au dispositif « Animations sportives » qui propose une semaine d'activités sportives gratuites aux enfants de la commune cet été.

La séance est levée à 20h.